

2 AOÛT 2010



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 août 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

RÉAL BRUNELLE
MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON

MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2010-08-385 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 août 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2010-08-386 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2010
- 2010-08-387 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 juillet 2010

2 AOÛT 2010

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2010-08-388 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2010
- N.M 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juillet 2010
- 2010-08-389 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2010
- 2010-08-390 3.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 juillet 2010

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

5. **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

- 2010-08-391 6.1 Adoption du règlement numéro 923-07-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au Domaine Naturel du Lac Gale »
- 2010-08-392 6.2 Adoption du règlement numéro 876-65-2010 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter les lave-autos manuels aux usages autorisés dans la zone c04-428 et d'y ajouter des dispositions relatives à la superficie maximale de plancher d'un établissement commercial et à l'entreposage et l'étalage extérieur »

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 2010-08-393 7.1.1 Adoption des amendements budgétaires au 2 août 2010

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2010-08-394 7.2.1 Adjudication du contrat pour la reconstruction de la rue des Deux-Montagnes et la construction d'un poste de pompage

7.3 URBANISME

- 2010-08-395 7.3.1 Amendement à la résolution numéro 2010-06-308 intitulée « Demande relative à la réduction d'une marge latérale de trois à deux mètres pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale existante au 77 de la rue Pontiac »
- 2010-08-396 7.3.2 Demande de dérogation mineure relative la réduction, de 60 m à 30 m, de la distance entre deux intersections sur un emplacement situé en bordure de la rue de Gaspé, face à la rue Dunn, sur le lot

2 AOÛT 2010

		2 929 978 (projet Vert Forêt)
2010-08-397	7.3.3	Nomination de Madame Roxanne Parthenais et Dave Roberts à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme
2010-08-398	7.3.4	Autorisation de signature d'un acte de cession de terrain pour fins de parcs du projet Versant Nature Bromont et d'émettre un reçu pour don pour la cession excédentaire aux exigences minimales
	7.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2010-08-399	7.4.1	Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'Association de hockey mineur de Bromont pour la saison 2010-2011
2010-08-400	7.4.2	Autorisation de signature d'un bail avec Madame Laury-Ann Cleary pour l'opération du casse-croûte du Centre sportif et culturel pour la période du 3 septembre 2010 au 3 avril 2011
2010-08-401	7.4.3	Autorisation de signature d'un bail avec L'École de danse l'Équilibre pour la location du studio de danse situé au Centre sportif et culturel, l'utilisation de salles de toilettes et des vestiaires pour la période du 1er septembre 2010 au 31 mai 2011
2010-08-402	7.4.4	Autorisation de signature d'un contrat de service avec Aventure Récréo-Sport inc. pour gestion de la location des casiers du Centre sportif et culturel de Bromont pour la période du 9 août 2010 au 15 avril 2011
2010-08-403	7.4.5	Autorisation d'un contrat de service avec Aventure Récréo-Sport inc. pour l'opération du Pro-shop du Centre sportif et culturel de Bromont pour la période du 23 août 2010 au 2 avril 2011
N.M	7.4.6	Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec Restaurent E.M.S. inc. pour la location d'espace publicitaire sur la surfaceuse jusqu'au 31 décembre 2015
2010-08-404	7.4.7	Tenue d'une fête de quartier dans le secteur Adamsville
	7.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2010-08-405	7.5.1	Autorisation de signature des ententes relatives à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies avec Ville de Granby, Ville de Dunham, Municipalité D'Ange-Gardien et Municipalité du Canton de Shefford
2010-08-406	7.5.2	Interdiction de stationner tout véhicule des deux côtés de la rue Compton à partir de la rue Shefford, et ce, jusqu'au 100 rue Compton

2 AOÛT 2010

	7.6	GREFFE
2010-08-407	7.6.1	Autorisation de signature des divers documents relatifs aux dossiers de faillite des propriétaires d'immeubles pour lesquels Ville de Bromont est créancière
	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2010-08-408	7.7.1	Autorisation de signature d'un acte de cession de terrains avec Constructions Brome-Missisquoi pour la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2010-08-409	7.8.1	Acceptation du plan d'aménagement de la première partie de la Phase I du Technoparc
	7.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M	7.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	7.10	TOURISME
	8.	<u>DIVERS</u>
2010-08-410	8.1	Commandite d'un trou à la 13e édition du tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier et participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants
2010-08-411	8.2	Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région
2010-08-412	8.3	Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de Commerce de Cowansville et région
2010-08-413	8.4	Remerciements aux citoyens et commerçants de la rue Shefford et aux différents intervenants
2010-08-414	8.5	Félicitations aux organisateurs de l'International de Bromont
2010-08-415	8.6	Félicitations aux organisateurs de La traversée du Lac Bromont
2010-08-416	8.7	Achat de billets pour un dîner bœuf et porc braisés au profit de la Paroisse St-Vincent-Ferrier
2010-08-417	8.8	Commandite à la foire environnementale du Projet Écosphère 2010
2010-08-418	8.9	Desserte des services de santé et services sociaux pour le territoire de Ville de Bromont

2 AOÛT 2010

	9.	CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
N.M.	9.1	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 7 juillet 2010
	10.	AFFAIRES NOUVELLES
2010-08-419	10.1	Embauche de Monsieur Alexandre Valade au poste de directeur SLCVC
2010-08-420	10.2	Municipalisation d'une conduite d'égout sanitaire desservant deux édifices existants (Ferrerie Marcoux et garderies) et un édifice projeté (quincaillerie, lave-auto)
	11.	PÉRIODE DE QUESTIONS
2010-08-421	12.	LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

2010-08-385

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOÛT 2010

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 août 2010, avec les modifications suivantes :

- Le titre du sujet 7.3.3 intitulé «Nomination de Madame Marie-Ève Lussier et de Monsieur René Rochon à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme » est remplacé par «Nomination de Madame Roxanne Parthenais et Dave Roberts à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme »;
- Le sujet 7.4.6 est reporté à une séance subséquente;
- Le sujet 9.1 est retiré;
- Le sujet 10.1 intitulé «Embauche de Monsieur Alexandre Valade au poste de directeur SLCVC » est ajouté; et
- Le sujet 10.2 intitulé « Municipalisation d'une conduite d'égout sanitaire desservant deux édifices existants (Ferrerie Marcoux et garderies) et un édifice projeté (quincaillerie, lave-auto) » est ajouté.

ADOPTÉE

2 AOÛT 2010

2010-08-386

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 JUILLET 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal du 5 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juillet 2010 sans modification.

ADOPTÉE

2010-08-387

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12
JUILLET 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12 juillet 2010 sans modification.

ADOPTÉE

2010-08-388

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET
2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**

2 AOÛT 2010

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 juillet 2010, au montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT DEUX MILLE CENT QUATRE ET CINQUANTE-TROIS (3 302 104,53 \$) à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

<u>Comptes à payer:</u>	# 36372 A 36548	662 991,88 \$
<u>Caisse déboursés :</u>	# 36273 A 36371	2 170 007,96 \$
<u>Paies versées :</u>	01/07/2010	141 314,33 \$
	15/07/2010	171 015,59 \$
	31/07/2010	156 774,77 \$
TOTAL :		<u>3 302 104,53 \$</u>

Faits saillants :

Chèque no.

36280	Paiement de 91 635,58\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
36286	Paiement de 80 829,25\$ à la Banque CIBC pour l'échéance d'une dette.
36287	Paiement de 215 781,00\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
36334	Paiement de 1 386 745,32\$ à Excavation St-Pierre & Tremblay pour les travaux de réfection de la rue Shefford
36355	Paiement de 25 000,00\$ à la Société d'Agriculture du Comté de Shefford pour un appui financier.
36363	Paiement de 34 417,50\$ à la Caisse Populaire de la Haute-Yamaska pour l'échéance d'une dette.
36387	Paiement de 133 486,00\$ à Constructions DJL pour la réfection des rues et du nouveau pavage.
36407	Paiement de 25 880,87\$ à Pavage Racine division de Constructions DJL pour le pavage de petites surfaces.
36412	Paiement de 42 524,52\$ à Lignes de stationnement Rivard pour le lignage des rues.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

N.M

2 AOÛT 2010

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JUILLET 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de Juillet 2010. La valeur des permis émis durant le mois de juillet 2010 se chiffre à **TROIS MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (3 080 000\$)**

2010-08-389

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
6 JUILLET 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juillet 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 6 juillet 2010.

ADOPTÉE

2010-08-390

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
27 JUILLET 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 juillet 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 27 juillet

2 AOÛT 2010

2010, à l'exception de la résolution 2010-07-16 qui est reportée à une séance subséquente du Conseil.

ADOPTÉE

2010-08-391

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-07-2010 INTITULÉ «
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006,
TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'AJOUTER ET DE
MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU DOMAINE
NATUREL DU LAC GALE »**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du règlement numéro 923-07-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au Domaine Naturel du Lac Gale »;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-06-296, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2010, par monsieur **JACQUES LAPENSÉE** ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 923-07-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au Domaine Naturel du Lac Gale ».

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

2010-08-392

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-65-2010 INTITULÉ : «
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

2 AOÛT 2010

**NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER LES
LAVE-AUTOS MANUELS AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA
ZONE C04-428 ET D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES
À LA SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER D'UN
ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL ET À L'ENTREPOSAGE ET
L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR »**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du règlement numéro 876-65-2010, intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter les lave-autos manuels aux usages autorisés dans la zone c04-428 et d'y ajouter des dispositions relatives à la superficie maximale de plancher d'un établissement commercial et à l'entreposage et l'étalage extérieur », a été donné, sous le numéro 2010-06-299, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2010, par monsieur **JACQUES LAPENSÉE** ;

ATTENDU l'adoption du premier projet conformément à la résolution 2010-06-300;

ATTENDU l'adoption du second projet conformément à la résolution 2010-07-355 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-65-2010 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter les lave-autos manuels aux usages autorisés dans la zone c04-428 et d'y ajouter des dispositions relatives à la superficie maximale de plancher d'un établissement commercial et à l'entreposage et l'étalage extérieur ».

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

ADOPTÉE

2010-08-393

ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 2 AOÛT 2010

2 AOÛT 2010

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des finances et trésorier en date du 2 août 2010 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 2 août 2010; ladite liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

ADOPTÉE

2010-08-394

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE
LA RUE DES DEUX-MONTAGNES ET LA CONSTRUCTION D'UN
POSTE DE POMPAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la construction d'un nouveau poste de pompage offrant une plus grande capacité de traitement;

ATTENDU QUE cette nouvelle unité pourra remplacer trois postes de pompage existants qui ne répondent plus aux exigences du Ministère de l'Environnement car ils rejettent les surplus dans la nature;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour couvrir le coût de ce projet sont incluses dans le règlement d'emprunt numéro 960-2009;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une demande de subvention et que la ville de Bromont a obtenu une aide financière qui couvrira presque la moitié des coûts de construction;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions du 15 juillet 2010, soit :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (incluant les taxes)
Les Entreprises Allaire et Gince inc.	1 264 200,00 \$

2 AOÛT 2010

Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	1 179 340,87 \$
Construction Choinière, Division de Sintra inc.	1 211 626,21 \$

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieur Teknika HBA datée du 20 juillet 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de reconstruction de la rue des Deux-Montagnes et la construction d'un poste de pompage au plus bas soumissionnaire conforme, selon la recommandation de la firme d'ingénieur Teknika HBA datée du 20 juillet 2010, à Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour la somme d'**UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEPT CENTS** (1 179 340,87\$), incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense conformément au devis.

ADOPTÉE

2010-08-395

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2010-06-308
INTITULÉE «DEMANDE RELATIVE À LA RÉDUCTION D'UNE
MARGE LATÉRALE DE TROIS À DEUX MÈTRES POUR
L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
EXISTANTE AU 77 DE LA RUE PONTIAC »**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2010-06-308 intitulée «Demande relative à la réduction d'une marge latérale de trois à deux mètres pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale existante au 77 de la rue Pontiac » ;

ATTENDU QUE le l'intitulé de la résolution numéro 2010-06-308 n'est pas le bon et que nous devrions y lire l'intitulé suivant : Demande de dérogation mineure relative à l'augmentation, de 2 m à 3,50 m, de la hauteur d'un mur de soutènement près de la piscine et à l'augmentation, de 2 m à 3 m, de la hauteur d'un mur de soutènement situé près du stationnement desservant le bâtiment 12C, sur l'emplacement occupé par le complexe immobilier Blanc sur Vert (rue de Bagot) ;

2 AOÛT 2010

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'intitulé de la résolution numéro 2010-06-308 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'amender la résolution numéro 2010-06-308 en remplaçant l'intitulé «Demande relative à la réduction d'une marge latérale de trois à deux mètres pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale existante au 77 de la rue Pontiac » par le suivant : « Demande de dérogation mineure relative à l'augmentation, de 2 m à 3,50 m, de la hauteur d'un mur de soutènement près de la piscine et à l'augmentation, de 2 m à 3 m, de la hauteur d'un mur de soutènement situé près du stationnement desservant le bâtiment 12C, sur l'emplacement occupé par le complexe immobilier Blanc sur Vert (rue de Bagot) ».

ADOPTÉE

2010-08-396

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE LA
RÉDUCTION, DE 60 M À 30 M, DE LA DISTANCE ENTRE DEUX
INTERSECTIONS SUR UN EMPLACEMENT SITUÉ EN BORDURE
DE LA RUE DE GASPÉ, FACE À LA RUE DUNN, SUR LE LOT
2 929 978 (PROJET VERT FORÊT)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative la réduction, de 60 m à 30 m, de la distance entre deux intersections sur un emplacement situé en bordure de la rue de Gaspé, face à la rue Dunn, sur le lot 2 929 978 (projet Vert Forêt) a été présentée;

ATTENDU QUE l'emplacement concerné est situé dans un secteur présentant une topographie accidentée;

ATTENDU QUE cette demande est motivée par la volonté de réduire les opérations de remblai et de déblai, tout en préservant un milieu humide existant;

ATTENDU QUE cette demande permettrait de réduire de deux à une le nombre de rues locales donnant sur le chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE cette demande permettrait la préservation d'un corridor vert entre le projet et une partie du chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE des mesures d'atténuation des impacts de la dérogation ont été proposées (un arrêt pour accéder au chemin de Gaspé depuis la rue

2 AOÛT 2010

proposée et des panneaux d'arrêt pour accéder à la rue proposée depuis les rues Nord et Sud, permettant ainsi une circulation continue pour les véhicules s'engageant dans le développement depuis le chemin de Gaspé) et qu'un ingénieur de la firme SM (Marcel Blais) a produit une analyse de fonctionnalité de la nouvelle rue proposée dans une note qu'il a envoyée à Nicolas Rousseau le 6 mai 2010, dont copie a été remise au directeur de l'urbanisme;

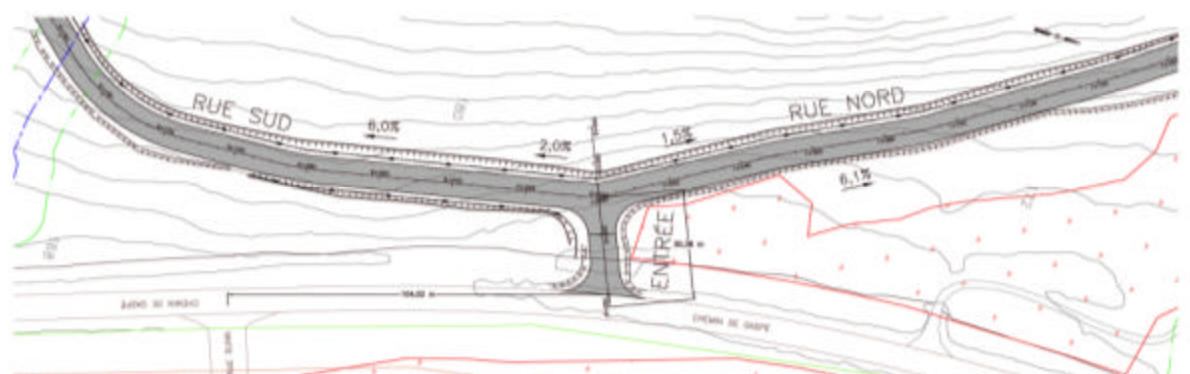
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver ladite demande de dérogation mineure dans la résolution 2010-05-08 qu'il a adoptée lors d'une séance tenue le 11 mai 2010;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant en augmentant considérablement les opérations de remblai et de déblai;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation mineure afin de réduire de 60 m à 30 m, de la distance entre deux intersections sur un emplacement situé en bordure de la rue de Gaspé, face à la rue Dunn, sur le lot 2929 978 (projet Vert Forêt), comme montré au dessin suivant :



ADOPTÉE

2010-08-397

**NOMINATION DE MADAME ROXANNE PARTHENAIS ET DAVE
ROBERTS À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

2 AOÛT 2010

ATTENDU QUE Madame Marie-Ève Lussier ne peut plus siéger au comité consultatif d'urbanisme à la suite de son déménagement à l'extérieur du territoire de Bromont;

ATTENDU QUE Monsieur René Rochon a informé le directeur du service de l'urbanisme que, pour des raisons personnelles, il préférerait quitter son poste de membre du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 857-2002, les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil;

ATTENDU QUE Madame Roxanne Parthenais, ingénieure chimique spécialisée en environnement et en gestion de projets et résidente de Bromont, a manifesté son intérêt pour devenir membre du comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU QUE M. Dave Roberts, résidant de Bromont et impliqué dans plusieurs projets de mise en valeur de la rue Shefford, a manifesté son intérêt pour devenir membre du comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Madame Roxanne Parthenais soit nommée à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Madame Marie-Ève Lussier;

Que Monsieur David Edward Roberts soit nommé à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Monsieur René Rochon;

De remercier Madame Marie-Ève Lussier et Monsieur René Rochon pour le travail qu'ils ont effectué au sein du comité consultatif d'urbanisme durant leur mandat.

ADOPTÉE

2010-08-398

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSIION DE
TERRAIN POUR FINS DE PARCS DU PROJET VERSANT NATURE
BROMONT ET D'ÉMETTRE UN REÇU POUR DON POUR LA
CESSIION EXCÉDENTAIRE AUX EXIGENCES MINIMALES**

ATTENDU que la Ville de Bromont, représentée par Mesdames Pauline Quinlan et Catherine Nadeau, et 9092 3681 QUÉBEC INC, représentée par

2 AOÛT 2010

Monsieur Jean-René Marc-Aurèle, et Madame Michelle Champagne et Monsieur Jean-René Marc-Aurèle ont signé une convention en date du 28 août 2009;

ATTENDU QU'en vertu de ladite convention comprenait un engagement de céder à la Ville de Bromont le lot 4437 808, au cadastre du Québec, d'une superficie de 93 145 m²;

ATTENDU QU'en vertu de ladite convention, une partie du terrain cédé et correspondait à une superficie de 84178,81 m², visait à satisfaire les exigences du règlement 877-2003 concernant la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels résultant d'une autorisation de procéder à une opération cadastrale visant la création de neuf lots sur un emplacement d'une superficie totale de 841 788,1 m²;

ATTENDU QU'en vertu de ladite convention, la superficie résiduaire de 8649 m² était librement cédée à la Ville et que celle-ci était d'accord pour qu'elle puisse lui être cédée dans le but d'en assurer la conservation perpétuelle;

ATTENDU QUE 9092 3681 QUÉBEC INC, représentée par Monsieur Jean-René Marc-Aurèle, Madame Michelle Champagne et Monsieur Jean-René Marc-Aurèle s'étaient engagés à signer tout acte nécessaire à l'inscription au registre foncier des droits cédés en vertu de la présente;

ATTENDU QU'en date du 22 juillet 2010, le Tribunal administratif du Québec a autorisé l'aliénation en faveur de la Ville de Bromont et l'utilisation aux fins de parc municipal du lot 4 437 808 d'une superficie de 93 145,3 m²;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence, le directeur général, à signer l'acte de cession relatif à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels avec Monsieur Jean-René Marc-Aurèle et Madame Michelle Champagne du projet Versant Nature Bromont, laquelle cession de lot vise le lot 4 437 808, au cadastre du Québec, d'une superficie de 93 145,3 m².

D'autoriser le greffier par intérim de la Ville ou son représentant autorisé à émettre un reçu pour la valeur marchande d'une superficie de 8649 m² sur le lot 4437 808, au cadastre du Québec, correspondant au don à la Ville pour fins de conservation perpétuelle, tel que soumis.

ADOPTÉE

2 AOÛT 2010

2010-08-399

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE
BROMONT POUR LA SAISON 2010-2011**

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont encadre le programme de hockey mineur simple lettre;

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont rencontre ses obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives requises par ladite association ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder à l'Association de hockey mineur de Bromont un nombre suffisant d'heures de glace pour l'encadrement du programme de hockey mineur simple lettre à Bromont ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention de partenariat entre l'Association de hockey mineur de Bromont et Ville de Bromont pour la saison 2010-2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice intérimaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou en son absence le directeur général, à signer la convention de partenariat liant l'Association de hockey mineur de Bromont et Ville de Bromont pour la saison 2010-2011, telle que rédigée, laquelle attribue gratuitement HUIT CENT SOIXANTE-TROIS (863) heures de location de glace et QUATRE-VINGT-UNE (81) heures de prêt de locaux d'une valeur de totale de **QUATRE-VINGT MILLE QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (80 085 \$)** pour permettre l'encadrement du hockey mineur simple lettre à Bromont.

ADOPTÉE

2010-08-400

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC MADAME
LAURY-ANN CLEARY POUR L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE
DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL POUR LA PÉRIODE DU 3
SEPTEMBRE 2010 AU 3 AVRIL 2011**

2 AOÛT 2010

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir aux usagers du Centre sportif et culturel un service de restauration;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède les équipements et les installations nécessaires au fonctionnement d'un casse-croûte au Centre sportif et culturel;

ATTENDU QUE Madame Laury-Ann Cleary offre un tel service depuis novembre 2008 et que les usagers et l'administration s'en montrent satisfaits;

ATTENDU QUE Madame Laury-Ann Cleary s'engage à offrir un service de restauration selon les critères et obligations inscrits au bail pour la période du 3 septembre 2010 au 3 avril 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du bail pour la location du casse-croûte du Centre sportif et culturel pour la période du 3 septembre 2010 au 3 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice intérimaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou en son absence le directeur général, à signer, le bail à intervenir entre la Ville de Bromont et Madame Laury-Ann Cleary pour l'opération du casse-croûte du Centre sportif et culturel, et ce, pour la période du 3 septembre 2010 au 3 avril 2011.

ADOPTÉE

2010-08-401

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC L'ÉCOLE DE DANSE L'ÉQUILIBRE POUR LA LOCATION DU STUDIO DE DANSE SITUÉ AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL, L'UTILISATION DE SALLES DE TOILETTES ET DES VESTIAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010 AU 31 MAI 2011

ATTENDU QUE la mission du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est d'offrir des activités à la population en partenariat avec des organismes dont la conformité et la compétence sont reconnues;

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire bénéficier sa population des services dispensés par l'École de danse l'Équilibre et possède les installations requises;

2 AOÛT 2010

ATTENDU QU'un bail a été signé annuellement depuis 2008 entre Ville de Bromont et L'École de danse l'Équilibre au montant de CINQ CENTS dollars (500\$) par mois, excluant les taxes, pour l'usage du studio de danse situé au Centre sportif et culturel, l'utilisation de salles de toilettes et des vestiaires ;

ATTENDU QUE lors du terme précédent, les services offerts furent excellents et que toutes les obligations du locataire ont été remplies ;

ATTENDU QUE la Ville et L'École de danse l'Équilibre désire conclure le bail pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 mai 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice intérimaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou en son absence le directeur général, à signer un bail entre Ville de Bromont et L'École de danse l'Équilibre du 1^{er} septembre 2010 au 31 mai 2011 pour la somme de **QUATRE MILLES CINQ CENTS DOLLARS (4 500 \$)**, excluant les taxes, pour la location du studio de danse situé au Centre sportif et culturel, l'utilisation de salles de toilettes et des vestiaires.

D'autoriser la directrice intérimaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou en son absence le directeur général, à signer ledit bail.

ADOPTÉE

MONSIEUR RÉAL BRUNELLE SE RETIRE DE SON SIÈGE ET DE LA SALLE DE CONSEIL.

2010-08-402

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE
AVEC AVENTURE RÉCRÉO-SPORT INC. POUR GESTION DE LA
LOCATION DES CASIERS DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
DE BROMONT POUR LA PÉRIODE DU 9 AOÛT 2010 AU 15 AVRIL
2011**

ATTENDU QUE des casiers sont accessibles en location saisonnière au Centre sportif et culturel de Bromont;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire veut reconduire l'entente de service de 2009-2010 avec Aventure Récréo Sport inc. pour le démarchage de la location des casiers et l'assignation de ceux-ci aux locataires;

2 AOÛT 2010

ATTENDU QUE les parties se sont montrées satisfaites de l'entente précédente et désirent conclure un nouveau contrat de louage pour la période du 9 août 2010 au 15 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice intérimaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou en son absence le directeur général, à signer, le contrat de services avec Aventure Récréo-Sport inc. pour la période du 9 août 2010 au 15 avril 2011 pour la somme annuelle de **QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (450 \$)**, lequel contrat établit les modalités de la gestion de la location des casiers du Centre sportif et culturel de Bromont.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-08-403

**AUTORISATION D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC AVENTURE
RÉCRÉO-SPORT INC. POUR L'OPÉRATION DU PRO-SHOP DU
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT POUR LA
PÉRIODE DU 23 AOÛT 2010 AU 2 AVRIL 2011**

ATTENDU QUE la Ville dispose des équipements nécessaires à l'opération d'un Pro-shop au Centre sportif et culturel de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville veut offrir aux usagers ce type de produits et services;

ATTENDU QUE la Ville compte un fournisseur qui offre ces services depuis 2003, dont les usagers sont satisfaits, qui respecte les modalités contractuelles et qui souhaite offrir ses services pour la période du 23 août 2010 au 2 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 AOÛT 2010

D'autoriser la directrice intérimaire du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou en son absence le directeur général, à signer un le contrat de service avec Aventure Récréo-Sport inc. du 23 août 2010 au 2 avril 2011 pour l'opération du Pro-shop du Centre sportif et culturel de Bromont.

ADOPTÉE

MONSIEUR RÉAL BRUNELLE REVIENT À SON SIÈGE.

N.M

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC RESTAURENT E.M.S. INC. POUR LA LOCATION D'ESPACE
PUBLICITAIRE SUR LA SURFACEUSE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE
2015**

Le sujet 7.4.6 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

2010-08-404

**TENUE D'UNE FÊTE DE QUARTIER DANS LE SECTEUR
ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a pour mission de rendre accessible à la population et aux visiteurs des activités, des événements, des fêtes et des programmes en favorisant l'engagement de la population;

ATTENDU QU'un comité formé de citoyens bénévoles, en collaboration avec l'École Saint-Vincent-Ferrier, souhaite organiser une fête de quartier dans le secteur d'Adamsville le samedi 28 août 2010, de 16h à 22h, dans le but de souligner, de concert avec la rentrée scolaire, la fin des travaux de réfection et de revalorisation du parc Grégoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont accepte de supporter une telle initiative ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances en ce qui a trait à la permission de tenir une fête de quartier dans le parc Grégoire.

2 AOÛT 2010

D'offrir le soutien du Service de police pour animer un kiosque ainsi que le soutien du Service des incendies pour faire visiter de la caserne.

D'acquitter les frais de l'activité totalisant **DEUX MILLE TRENTE-CINQ DOLLARS (2035.00 \$)**.

D'autoriser la fermeture de la rue Adamsville entre la rue Messier et la rue Choinière pour la tenue de l'événement.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-08-405

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES RELATIVES À
L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA
PROTECTION CONTRE LES INCENDIES AVEC VILLE DE
GRANBY, VILLE DE DUNHAM, MUNICIPALITÉ D'ANGE-
GARDIEN ET MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

ATTENDU QUE Ville de Bromont à contacter Ville de Granby, Ville de Dunham, Municipalité D'Ange-Gardien et Municipalité du Canton de Shefford afin de conclure des ententes avec ces dernières pour l'établissement d'un plan d'aide mutuelle contre l'incendie ;

ATTENDU QUE des interventions sur les territoires des villes et municipalités précédemment mentionnés en l'absence d'entente formelle avec ces dernières et Ville de Bromont pourraient occasionner des problèmes au niveau des paiements du coût des interventions et sur le plan juridique ;

ATTENDU QUE les villes et municipalités ont fait parvenir à Ville de Bromont les ententes dûment signées accompagnées des résolutions des conseils municipaux y afférent ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte intitulé « Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 AOÛT 2010

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint à signer les ententes intitulées « Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie » avec Ville de Granby, Ville de Dunham, Municipalité D'Ange-Gardien et Municipalité du Canton de Shefford afin d'encadrer les interventions des services incendies de Ville de Bromont et ceux des signataires lors d'aide mutuelle.

ADOPTÉE

2010-08-406

**INTERDICTION DE STATIONNER TOUT VÉHICULE DES DEUX
CÔTÉS DE LA RUE COMPTON À PARTIR DE LA RUE SHEFFORD,
ET CE, JUSQU'AU 100 RUE COMPTON**

ATTENDU QUE le comité de circulation a reçu une demande d'un citoyen concernant le stationnement sur la Compton face aux terrains de soccer, représentant une situation non sécuritaire;

ATTENDU QUE des véhicules se stationnent sur la rue Compton, parfois même, des deux côtés de la rue face aux terrains de soccer alors que des espaces de stationnements sont libres et suffisants dans les stationnements aménagés pour les terrains de soccer;

ATTENDU QUE de permettre le stationnement sur la rue Compton face aux terrains de soccer réduit considérablement l'espace de circulation et la visibilité, ayant du même coup un effet sur la sécurité des usagers du secteur.

ATTENDU QUE le comité de circulation recommande d'interdire le stationnement des deux côtés de la rue Compton à partir de la rue Shefford, et ce, jusqu'au 100 rue Compton ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'interdire le stationnement de tout véhicule des deux côtés de la rue Compton à partir de la rue Shefford, et ce, jusqu'au 100 rue Compton.

ADOPTÉE

2010-08-407

2 AOÛT 2010

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES DIVERS DOCUMENTS
RELATIFS AUX DOSSIERS DE FAILLITE DES PROPRIÉTAIRES
D'IMMEUBLES POUR LES QUELS VILLE DE BROMONT EST
CRÉANCIÈRE**

ATTENDU QUE Ville de Bromont reçoit, à titre de créancière pour les taxes municipales dues, divers documents relativement aux dossiers de faillite des propriétaires d'immeubles sur son territoire ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire nommer une personne responsable pour signer les divers documents relatifs aux dossiers de faillite ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer le greffier, ou le greffier par intérim, ou le greffier adjoint, à signer les divers documents relatifs aux dossiers de faillite des propriétaires d'immeubles pour lesquels Ville de Bromont est créancière pour les taxes municipales.

ADOPTÉE

2010-08-408

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DE
TERRAINS AVEC CONSTRUCTIONS BROME-MISSISQUOI POUR
LA PHASE 3 DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS**

ATTENDU QUE le projet de développement du prolongement de la rue des Lilas a été approuvé par le Conseil municipal le 5 juillet dernier suivant l'adoption de la résolution numéro 2010-07-368;

ATTENDU QUE le projet de lotissement autorisé par le Conseil municipal prévoit la fermeture de la rue et permet au promoteur, Constructions Brome-Missisquoi, d'effectuer une opération cadastrale sur le lot 4 458 926, au cadastre du Québec, afin d'y créer les lots montrés sur un plan, préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, portant le numéro 3258 et le numéro de minute 6 798 et daté du 26 janvier 2010;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des lots 4 458 926, 4 458 931, 4 458 932 et 4 458 933, au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ces lots sont essentiels au projet immobilier du prolongement de la rue des Lilas;

2 AOÛT 2010

ATTENDU QUE le promoteur, Constructions Brome-Missisquoi, a cédé du terrain excédentaire au 10% exigible pour fins de parc;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'annuler le cadastre prévu pour le tronçon de la rue des Lilas reliant le projet résidentiel du prolongement de la rue des Lilas à la zone industrielle de la rue Pacifique Est;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la cession des lots 4 458 931, 4 458 932 et 4 458 933 et les portions du lot 4458 926, au cadastre du Québec, totalisant environ 1 517,2 m² au promoteur, Constructions Brome-Missisquoi. Cette superficie sera déduite de la contribution excédentaire du promoteur qui autrement aurait été considérée comme un don et admissible à un reçu pour fin d'impôt.

D'annuler le cadastre prévu pour le tronçon de la rue des Lilas reliant le projet résidentiel du prolongement de la rue des Lilas à la zone industrielle de la rue Pacifique Est.

D'exiger que les honoraires et déboursés de l'arpenteur-géomètre et du notaire soient au frais de Constructions Brome-Missisquoi.

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer l'acte de cession notarié.

ADOPTÉE

2010-08-409

**ACCEPTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA PREMIÈRE
PARTIE DE LA PHASE I DU TECHNOPARC**

ATTENDU QUE le Conseil est désireux de développer le Technoparc et a accepté le plan d'ensemble de la Phase I;

ATTENDU QU'un plan de développement de la première partie a été déposé par l'architecte Marion Pétrone;

ATTENDU QUE le Conseil avait accepté d'approprier à même l'excédent de fonctionnement non affecté un montant de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)** lors des prévisions budgétaires 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 AOÛT 2010

D'accepter le plan d'aménagement paysager de la première partie de la Phase I du Technoparc tel que déposé par l'architecte Mario Pétrone

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier un montant de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)** à même l'excédent de fonctionnement non affecté afin de réaliser le projet.

ADOPTÉE

N.M

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNÉMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnéméraire.

2010-08-410

COMMANDITE D'UN TROU À LA 13^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET/OU LEURS REPRÉSENTANTS

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu une invitation, en date du 9 juillet, pour être commanditaire d'un trou à la 13^e édition du tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier et pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants, lequel tournoi aura lieu le dimanche 26 septembre 2010 ;

ATTENDU QUE ledit tournoi a pour but d'amasser des fonds visant la réfection de l'aménagement extérieur en façade de l'église afin de rendre les lieux plus accueillants et de s'intégrer harmonieusement avec le nouveau visage de la rue Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite participer financièrement au succès de la 13^e édition du tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1^{er} alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ**

2 AOÛT 2010

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De commanditer un tou à la 13^e édition du tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier qui aura lieu le 26 septembre 2010, et ce, pour un montant de **CENT VINGT-CINQ DOLLARS (125 \$)** et d'acheminer le chèque à l'attention de monsieur Réal Lanoie, prêtre.

D'autoriser l'affichage d'une banderolle sur le site d'un co-président de l'évènement;

D'autoriser les membres du Conseil et/ou leurs représentants à participer audit tournoi.

D'autoriser le directeur des finances et trésoriers à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-08-411

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE
COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION**

ATTENDU QUE la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région a fait parvenir à Ville de Bromont, en date du 7 juin 2010, la facture pour le renouvellement de son adhésion pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011 ;

ATTENDU les bénéfices pour Ville de Bromont de renouveler son adhésion à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de Ville de Bromont à la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011, et ce, pour un montant de **CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (175 \$)**, excluant les taxes, conformément à la facture datée du 7 juin 2010.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2 AOÛT 2010

2010-08-412

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE
COMMERCE DE COWANSVILLE ET RÉGION**

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce de Cowansville et région a fait parvenir à Ville de Bromont les documents pour le renouvellement de son adhésion pour la période 2010-2011 ;

ATTENDU les bénéfices pour Ville de Bromont de renouveler son adhésion à la Chambre de Commerce de Cowansville et région;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de Ville de Bromont à la Chambre de Commerce de Cowansville et région pour la période 2010-2011, et ce, pour un montant de **TROIS CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (380 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-08-413

**REMERCIEMENTS AUX CITOYENS ET COMMERÇANTS DE LA
RUE SHEFFORD ET AUX DIFFÉRENTS INTERVENANTS**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a procédé à la réfection de 2,4 kilomètres de la rue Shefford;

ATTENDU QUE les commerçants et les résidents ont été grandement affectés et ont fait preuve de grande patience et de compréhension;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire reconnaître l'excellent travail des entrepreneurs (Alaire et Gince et St-Pierre et Tremblay) et des professionnels (ingénieurs de BPR et l'architecte paysager Alain Bergeron) qui ont su se surpasser afin de réduire au minimum les inconvénients de tels travaux;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire reconnaître également l'implication des entreprises d'utilités publiques qui ont participé au projet ;

2 AOÛT 2010

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De remercier tous les résidents et commerçants de la rue Shefford pour leur patience et compréhension pour toute la durée des travaux et de remercier aussi les entrepreneurs Alaire et Gince et St-Pierre et Tremblay ainsi que les professionnels de BPR pour leur excellent travail.

De publier sur le site Internet de la Ville, transmettre par courriel la présente résolution aux commerçants et aux résidents et de la faire parvenir par la poste aux intervenants concernés.

ADOPTÉE

2010-08-414

**FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE L'INTERNATIONAL
DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'International de Bromont s'est déroulé du 21 juillet au 25 juillet et du 28 juillet au 1^{er} août dernier ;

ATTENDU QUE cet évènement a été, encore cette année, un franc succès ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter tous les organisateurs de l'International de Bromont qui s'est tenu du 21 juillet au 25 juillet et du 28 juillet au 1^{er} août dernier pour leur excellent travail et le succès de l'évènement.

ADOPTÉE

2010-08-415

**FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA TRAVERSÉE DU
LAC BROMONT**

ATTENDU QUE la première édition de La traversée du Lac Bromont s'est tenue le 10 juillet dernier;

2 AOÛT 2010

ATTENDU QUE cet évènement a été un franc succès ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter tous les organisateurs de la première édition de La traversée du Lac Bromont qui s'est tenue le 10 juillet dernier pour leur excellent travail et le succès de l'évènement.

ADOPTÉE

2010-08-416

**ACHAT DE BILLETS POUR UN DÎNER BŒUF ET PORC BRAISÉS
AU PROFIT DE LA PAROISSE ST-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE la tenue d'un évènement bœuf et porc braisés le dimanche 29 août prochain au profit de la Paroisse St-Vincent-Ferrier;

ATTENDU QUE le coût des billets est de DIX-HUIT DOLLARS (18 \$) par personne ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter dix billets, pour une somme de **CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (180 \$)**, pour l'évènement bœuf et porc braisés le dimanche 29 août prochain au profit de la Paroisse St-Vincent-Ferrier.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2 AOÛT 2010

2010-08-417

**COMMANDITE À LA FOIRE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET
ÉCOSPHÈRE 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se positionne en tant que leader régional en matière de développement durable ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait preuve d'innovation, notamment en matière de protection perpétuelle de centaines d'acres de terrains municipaux par la mise en place de sa stratégie de protection des espaces verts et milieux humides ;

ATTENDU QUE Projet Écosphère tiendra sa Foire annuelle le 25 et 26 septembre prochain ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser une somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5000 \$)** à titre de commanditaire de la Foire annuelle du Projet Écosphère qui se tiendra le 25 et 26 septembre prochain à Brome.

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-08-418

**DESSERTE DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'au Québec, en matière de services de santé et de services sociaux de première ligne offerts aux citoyens les territoires de dispense de ces services coïncident avec ceux des territoires des MRC;

2 AOÛT 2010

ATTENDU QUE la Ville de Bromont fait partie de la MRC de Brome-Missisquoi depuis le 1^{er} janvier 2010;

ATTENDU QUE la population de Bromont et les entreprises du territoire utilisent majoritairement les services dispensés par l'hôpital BMP;

ATTENDU QUE les médecins pratiquant à Bromont sont associés à l'hôpital BMP;

ATTENDU QU'il est pertinent pour les citoyens de Bromont de recevoir l'ensemble des services en matière de santé et services sociaux dans leur nouvelle MRC;

ATTENDU QUE l'attachement au territoire du CSSS de la Pommeraie vise à coordonner l'ensemble des services à la population de Bromont au même endroit;

ATTENDU QUE la Ville désire demander à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie d'intégrer le plus rapidement possible le territoire de Bromont à celui du territoire du CSSS de la Pommeraie

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie d'intégrer le plus rapidement possible le territoire de Bromont à celui du territoire du CSSS de la Pommeraie;

De transmettre une copie de la résolution au Ministre de la santé et des services sociaux, au Ministre des affaires municipales, aux députés de Brome-Missisquoi et de Shefford, aux présidents des CSSS de la Pommeraie et de la Haute-Yamaska ainsi qu'aux préfets des deux MRC.

ADOPTÉE

N.M

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
BROME-MISSISQUOI DU 7 JUILLET 2010**

Le sujet 9.1 a été retiré.

2 AOÛT 2010

2010-08-419

**EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEXANDRE VALADE AU POSTE DE
DIRECTEUR SLCVC**

ATTENDU la décision d'engager un directeur du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été diffusée dans les journaux et sur internet ;

ATTENDU QUE le comité, composé de Jacques Des Ormeaux, directeur général, Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines et Marie-Ève Lagacé, conseillère dédiée aux dossiers ressources humaines, a passé plusieurs candidats en entrevue et ont fait le choix d'un candidat qui s'est démarqué, selon les attentes et les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE monsieur Alexandre Valade soit engagé au poste de directeur du SLCVC, à partir du 3 août 2010 pour un contrat de trois (3) ans, et soit assujéti à une période d'essai de six (6) mois. Monsieur Alexandre Valade sera régi par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont »

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de monsieur Alexandre Valade et d'autoriser la mairesse, madame Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

2010-08-420

**MUNICIPALISATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE
DESSERVANT DEUX ÉDIFICES EXISTANTS (FERRONNERIE
MARCOUX ET GARDERIES) ET UN ÉDIFICE PROJETÉ
(QUINCAILLERIE, LAVE-AUTO)**

ATTENDU que les lots 3 484 787 (détenu par la Ville de Bromont), 2 929 993 (détenu par 9126 6650 QUÉBEC INC.) et 2 929 989 (détenu par 9149 9822 QUÉBEC INC.), sont parcourus par une conduite d'égout sanitaire sur laquelle sont raccordées les édifices occupant les lots 2 929 993 et 2 929 989 et sur laquelle il est également prévu de raccorder un éventuel édifice sur le lot voisin (lot 2 929 990) détenu par 9035 0562 QUÉBEC INC.;

2 AOÛT 2010

ATTENDU qu'il y a lieu d'entreprendre les démarches pour rendre cette conduite publique et acquérir les droits nécessaires pour assurer son entretien et la qualité des services aux édifices qu'elle dessert;

ATTENDU qu'un test de caméra a été réalisé sur cette conduite et que le directeur du service des Travaux publics considère que son état est satisfaisant pour qu'elle devienne une conduite publique;

**IL EST PROPOSÉ PAR JAQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du service d'urbanisme à faire les démarches nécessaires pour rendre publique la conduite d'égout sanitaire existante sur les lots 3 484 787 (détenu par la Ville de Bromont), 2 929 993 (détenu par 9126 6650 QUÉBEC INC.) et 2 929 989 (détenu par 9149 9822 QUÉBEC INC.);

D'autoriser le directeur du service d'urbanisme à faire les démarches nécessaires pour acquérir, aux frais de la Ville, les servitudes nécessaires pour assurer l'entretien de ladite conduite;

D'autoriser le directeur du service d'urbanisme à faire les démarches nécessaires pour acquérir, aux frais de la Ville, du propriétaire du lot 2 929 990, détenu par 9035 0562 QUÉBEC INC, une servitude permettant le prolongement éventuel de ladite conduite en bordure de l'emprise de la rue Shefford.

ADOPTÉE

N.M

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Josée Tourigny questionne les membres du Conseil, à savoir :
 - Où sera construit le nouveau poste de pompage de la résolution concernant l'adjudication du contrat pour la construction du poste de pompage?
 - Existe-t-il un règlement interdisant l'utilisation de frein jacob?
- Monsieur Lucien Lortie questionne les membres du Conseil à savoir :
 - Pourquoi les entrepreneurs ont placé une bordure en face de l'entrée du cimetière de la rue Shefford.
 - Est-ce que l'arrêt obligatoire en face de ma résidence sera installé en permanence?
- Monsieur Jean-Louis Guironnet et Madame Corinne Guironnet questionnent les membres du Conseil, à savoir :
 - Comment se fait-il qu'il y a une partie de la Ville ne soit pas desservie par Vidéotron?

2 AOÛT 2010

- Comment se fait-il que le service de police vérifie les rues sécuritaires et ne sévit pas sur les chemins de graviers où il y a de la vitesse et de la poussière?

2010-08-421

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM